

Affiché le 13/12/2016

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 12/12/2016**

L'an deux mille seize et le 12 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Claviers, dûment convoqué en date du 6 décembre 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard PIERRUGUES, Maire.

PRESENTS : *Gérald PIERRUGUES, Bernard PICHERY, Pierre GARAMBOIS, Jean-Paul CAVALIER,*

*Ange CASTELLOTTI, Sylvie BRUNIAU, Roland BULLMAN,
Sarah GRIFFITHS, Raphaël SERRA.*

ABSENTS/ EXCUSES : *Sylvie COLLIGNON, Vincent GUIGOU, Joseph VALPARAISO*

PROCURATIONS : *Sylvie COLLIGNON donne procuration à Sylvie BRUNIAU
Joseph VALPARAISO donne procuration à Pierre GARAMBOIS*

SECRETAIRE DE SEANCE : *Ange CASTELLOTTI*

Le compte-rendu de la séance du 7 novembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de savoir s'il est possible d'ajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir :

CONVENTION AVEC LE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL AIST 83- ANNEE 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

**1. DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL – ANNEE 2016 –
TRAVAUX DE GOUDRONNAGE ET DE PAVAGE DES VOIES COMMUNALES**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental concernant les travaux suivants :

✓ Goudronnage :

1. Chemin de la Vieille Fontaine (331 ml) devis Entreprise Robert Strambio : 18956,00€ HT / 22747,20€ TTC
2. Chemin de la Grangue d'Espitalier (100ml) devis Entreprise Robert Strambio : 5181,00€ HT / 6217,20€ TTC

✓ Pavage :

1. Rue des Chapeliers (170m²) devis Les Pavés du Sud : 18360,00€ HT/ 22032,00€ TTC
2. Impasse de la Forêt (55m²) devis Les Pavés du Sud : 5940,00€ HT/ 7128,00€ TTC

Ce qui porte le montant total estimé des travaux à 48437,00€ HT / 58124,40 € TTC

La demande de subvention au Conseil Départemental porte sur ce montant des travaux.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Département du Var – (80% du HT)	38750,00 €
Autofinancement communal (20% du HT)	9687,00 €
TVA	9687,40 €
TOTAL TTC	58124,40 €
TOTAL HT	48437,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après vote à main levée, à l'unanimité :

- ADOPTE les travaux de goudronnage Chemin de la Vieille Fontaine et Chemin de la Grange Espitalier et les travaux de pavage Impasse de la Forêt et Rue des Chapeliers
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus visé,
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental, la plus élevée possible.
- S'ENGAGE à prendre en charge le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué,

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2016, compte 2151 réseaux de voirie opération 10001, voirie.

Délibération n°72/2016

2. DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il convient de prévoir la réalisation de travaux de goudronnage et de pavage de certaines voies de la commune pour un montant estimé à 48437€ HT, soit 58124,40€ TTC.

De plus il convient de prévoir au budget des frais d'études géotechniques supplémentaires sur l'emplacement prévu de la future Salle Culturelle et Polyvalente afin de s'assurer de la faisabilité du projet à cet endroit dans le cadre de l'achat de la parcelle E718 par la commune. Le montant maximal à prévoir est de 20000€.

Sur la proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil municipal

Approuve la proposition de M. le Maire d'effectuer des virements de crédits.

Autorise les virements de crédits exposés en annexe.

Autorise M. le Maire à signer tous documents y afférents.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615231 : Entretien et réparations voiries	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	78 125,00 €	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 125,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	78 125,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-10001 : VOIRIE	0,00 €	58 125,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	78 125,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	78 125,00 €	0,00 €	78 125,00 €
Total Général		78 125,00 €		78 125,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

3. MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE

Le Maire indique au Conseil Municipal que, compte tenu des différentes modifications législatives en matière de coopération intercommunale et des évolutions du champ d'actions de la Communauté d'agglomération dracénoise, il est apparu nécessaire de procéder à une mise à jour de ses statuts quant à ses compétences.

Le Conseil d'agglomération a approuvé, par délibération n°C_2016_129 du 3 novembre 2016, la modification de ses statuts comme suit :

Article 7 – Compétences obligatoires :

- En matière de développement économique
- En matière d'aménagement de l'espace communautaire
- En matière d'équilibre social de l'habitat
- En matière de politique de la ville
- En matière d'accueil des gens du voyage Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Article 8 – Compétences optionnelles :

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire
- En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Article 9 – Compétences facultatives :

- La création et la gestion d'un service de l'urbanisme qui accomplira les missions suivantes (en plus des missions qui lui seront dévolues dans le cadre des compétences obligatoires et optionnelles) :
- La création et la gestion d'un Service de l'Environnement
- Contingent du Service Départemental d'Incendie
- Compétence risque majeur
- Gestion de l'eau, des inondations et des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Argens
- Aide au maintien d'un équipement de santé pluri professionnel de proximité en milieu rural,
- Aménagement numérique conformément à l'article L 1425-1 du CGCT :
- Réalisation d'études prospectives aux futures prises de compétences de la Communauté d'Agglomération (notamment liées aux évolutions législatives)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et voté à main levée, à l'unanimité : APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, en ses articles 7, 8 et 9.

4. CONVENTION CINEMA 2017 AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT/FOL

La Ligue de l'Enseignement /FOL propose la signature d'une convention de partenariat cinéma itinérant. Le nombre de séances est fixé à 4 séances en plein air 21h30 le mercredi.

La Ligue de l'Enseignement / FOL s'engage :

- à fournir le matériel nécessaire au bon déroulement des projections ainsi que la mise à disposition d'un opérateur – projectionniste dûment formé,
- à fournir la programmation au plus tôt ainsi que tout le matériel publicitaire (affiches),
- à réaliser les différentes tâches relatives aux déclarations (CNC,...), tenue de cahier de caisse, gestion des billetteries.

La commune s'engage à mettre une salle à disposition et à verser une participation financière annuelle s'élevant à 1074.65 € pour 4 jours d'intervention.

Le prix des entrées est fixé à 6 € et sera encaissé par l'Association Foyer Rural de Claviers. Cette somme sera ensuite reversée à la FOL.

La convention est établie pour une année (du 01.01.2017 au 31.12.2017).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, **CHARGE M.** le Maire de signer la convention de partenariat cinéma itinérant avec la Ligue de l'Enseignement / FOL pour l'année 2017.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2017 article 6228.

Délibération n°75/2016

5. CONVENTION DE PASSAGE EN FORET COMMUNALE DE CLAVIERS.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, par convention du 5 janvier 2001, la commune accordait à M. Ernest VALENTI, un droit de passage sur un chemin forestier de la forêt communale pour se rendre à sa propriété enclavée.

Cette convention étant caduque depuis le 31 décembre 2008, de fait et en pratique l'exercice de ce droit de passage continue sans que la situation juridique n'ait été actualisée.

Afin d'y remédier Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de convention, proposée par l'Office National des Forêts, qui reconnaît et met en œuvre le principe de la servitude de passage pour désenclavement de la propriété de M. Ernest VALENTI.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité,
-APPROUVE la proposition de M. le Maire de signer la convention reconnaissant et mettant en œuvre le principe de la servitude de passage pour désenclavement de la propriété de M. Ernest VALENTI.
-CHARGE M. le Maire de signer ladite convention ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°76/2016

6. CONVENTION AVEC LE SERVICE DE MEDECINE DU TRAVAIL AIST 83 - ANNEE 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de passer une convention avec le service de médecine du travail AIST 83 afin d'assurer les visites médicales annuelles des agents ou visites d'embauche. La convention est fixée pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2017 et est reconductible par périodes d'un an. Le prix des visites est fixé à 109.56€ TTC par agent pour une surveillance médicale normale ou renforcée, et à 49.90 € pour une visite d'embauche. Les frais d'absence d'un agent, suite à une absence non excusée 2 jours avant la date du rendez-vous seront facturés : 23.39 € TTC par absence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à main levée, à l'unanimité AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Délibération n°77/2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40

Fait à Claviers, le 13 décembre 2016

Le Maire, signé

G. PIERRUGUES